



Ma place dans cette location

Par **faufau**, le **21/01/2013 à 18:10**

Je suis marquée sur le bail de mon ami mais je ne vis pas totalement avec lui. J'ai dû m'y mettre car sinon il n'aurait pas pu avoir l'appartement.

J'aimerais savoir si le propriétaire considère l'un de nous deux comme locataire principal ou si nous avons tous les deux le même "statut"?

Dans les courriers qui nous concernent tous les deux, la position des noms et prénoms (au dessus ou en dessous) a t'elle une importance ?

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **21/01/2013 à 18:24**

Bonjour,

Je comprends que vous avez signé un bail à plusieurs preneurs (le bail est consenti à M.xxx et Mme.yyy).

Vous avez donc les mêmes droits sur ce bail l'un et l'autre.

Attention toutefois, vous avez du signer un bail pour résidence principale, or vous dites qu'en fait vous n'habitez pas ce logement.

Vous vous mettez donc en tort et le bailleur, s'il l'apprend, pourrait ne pas reconduire le bail pour motif légitime.

Par **faufau**, le **21/01/2013 à 18:36**

Quand nous avons été à l'agence immobilière, j'ai expliqué ma situation et cela n'a pas eu l'air de poser problème à l'agent immobilier.

Par **janus2fr**, le **21/01/2013 à 18:49**

C'est donc une "magouille" en concertation avec l'agence. Donc effectivement celle-ci serait mal venue de vous la reprocher, sauf peut-être le jour où le propriétaire souhaitera récupérer son bien sans avoir de raison valable comme la vente ou la reprise pour habiter.

Quoi qu'il en soit, il faut bien savoir que si l'on signe un bail pour résidence principale, c'est que l'on y habite...

Attention par exemple si vous déclarez une autre résidence principale et que les fichiers viennent à être croisés, par exemple si vous touchez des allocations logement pour une autre résidence et que la CAF tombe sur cet autre bail...